

## Je suis éligible à France VAE si :

- Je suis : salarié du privé, demandeur d'emploi ( sous certaines conditions), volontaire, bénévole et/ou proche aidant.
- et
- La certification visée figure sur France VAE

EN SAVOIR + SUR FRANCE VAE

1

Je m'inscris sur le site de **France VAE**, je choisis mon diplôme et mon Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP)

 **TIPIK RH**  
intervient à ce moment là !

2

Mon AAP m'appuie dans la réalisation de mon **dossier de faisabilité** qui sera transmis au certificateur en vue de l'obtention de la notification de recevabilité

3

Mon dossier de faisabilité est accepté par le certificateur, je peux donc me lancer sur la réalisation du **dossier de validation** avec mon AAP et ma **préparation orale** devant le jury !

## étape finale

Le dossier de validation ou livret 2 est **transmis à l'organisme certificateur**

**Présentation orale** devant un jury composé de professionnels et d'enseignants de la spécialité.

Ce dernier prendra une décision de validation totale, partielle ou de refus de validation.

## Je ne suis pas éligible à France VAE si :

- Je suis retraité, étudiant ou agent public
- et/ou
- La certification visée ne figure pas sur France VAE

EN SAVOIR + SUR VAE  
CENTREINFFO

1

Je m'adresse au **Point Relais Conseil VAE** le plus proche pour m'accompagner dans l'**identification de mon diplôme** et dans la réalisation de mon **livret 1** auprès du certificateur.

2

J'ai obtenu une notification de recevabilité, je m'adresse à un organisme habilité à l'accompagnement VAE.

3

Mon Accompagnateur VAE m'appuie dans la rédaction de mon **livret 2** et ma **préparation orale** devant le jury.

En cas de validation partielle ou refus, un entretien post jury sera programmé par l'APP.